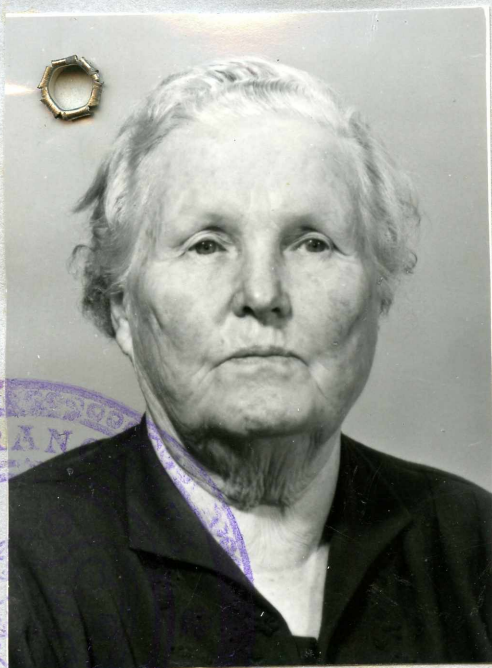




Signature du porteur:

Le soussigné déclare par la présente que la photographie collée sur le passeport représente le porteur du passeport et que la signature est autographe.

Helsinki, au Ministère des Affaires Étrangères, le 2 janvier 1956.

Herman Toes
Chef du Bureau du Personnel
et Administratif. p.i.

No 3/56

Au nom du
Gouvernement de la
République de Finlande

je prie toutes les autorités civiles et militaires de laisser
passer librement

Madame Linda Tanner,
femme de *M. V. Tanner*, ancien
Président du Conseil des Ministres

et de *lui* donner aide et protection en cas
de besoin.

Fait à Helsinki, sous le sceau du Ministère
des Affaires Étrangères, le 2 janvier 1956.

Pour le Ministre des Affaires Étrangères:

A. R. Lemmink
Secrétaire Général.

Ce passeport est valable
jusqu' au 2.1.1958.
(le deux janvier
cinquante huit) 3

